DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 15/09/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire et affichage intégral : le 28/09/2020

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° D-2020-269

Groupe scolaire Jules Ferry - Marché de travaux ravalement façades côté cours intérieures - Lots 1 et 2 : Avenants 1

Président:

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents:

Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Dominique SIX.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Jérémy ROBINEAU, ayant donné pouvoir à Madame Elsa FORTAGE

Excusés:

Madame Fatima PEREIRA.

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2020

Délibération n° D-2020-269

Direction Patrimoine et Moyens

Groupe scolaire Jules Ferry - Marché de travaux ravalement façades côté cours intérieures - Lots 1 et 2 : Avenants 1

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs.

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé l'attribution des marchés de travaux pour le ravalement de façades des cours intérieures du Groupe scolaire Jules Ferry.

A ce jour, et au vu des premiers travaux, des modifications de prestations s'avèrent nécessaires sur les lots 1 « Ravalement de façades » et 2 « Peinture ».

En effet, il était envisagé un sous enduit et un enduit de finition. Or, la maçonnerie étant en bon état de conservation et à l'abri des intempéries, un enduit « pierres-vues » peut être réalisé.

| N° lot | Attributaire | Montant marchés initiaux en € HT | Montant marchés incluant avenants précédents en € HT | N° avenant | Montant avenant en € HT | % total avenants par rapport au marché initial | Nouveau montant des marchés en € HT | Nouveaux montants des marchés en € TTC |
|-----------|-----------------|---|---|---------------|-------------------------------|--|---|--|
| 1 | SOMEBAT | 95 634,65 | 95 634,65 | 1 | - 4308,29 | - 4,50 | 91 326,36 | 109 591,63 |
| 2 | ARMONIE DECO | 43 961,98 | 43 961,98 | 1 | 1 455,30 | 3,31 | 45 417,28 | 54 500,74 |

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 aux lots 1 et 2 comme indiqués ci-avant ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que les pièces afférentes, le cas échéant.

LE CONSEIL ADOPTE

 Pour :
 44

 Contre :
 0

 Abstention :
 0

 Non participé :
 0

 Excusé :
 1

Pour le Maire de Niort, **Jérôme BALOGE** L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE



March'e~19231M108 RAVALEMENT DES FACADES SUR COURS - GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY LOT $\,N^\circ\,1$ – Ravalement de façades

Avenant N° 1

Entre:

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal,

d'une part,

Et:

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé les marchés pour les travaux de ravalement des façades sur cours du groupe scolaire Jules Ferry.

Le marché a été notifié à la société SOMEBAT le 15 janvier 2020.

Le présent avenant concerne la modification des travaux de finition. Le marché prévoyait en tranche ferme (école élémentaire) la réalisation d'un sous-enduit et un enduit de finition sous le préau, or la maçonnerie étant belle, il est envisagé la réalisation d'un enduit dit à « pierres-vues ».

Certaines façades seront peintes (travaux concernant le lot peinture) au lieu de l'enduit de finition prévue initialement au marché.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier des prestations prévues en tranche ferme (école élémentaire)

- La suppression au marché du sous-enduit, de l'enduit de finition, du piquage et la mise en place de l'échaffaudage sur certaines façades (moins value de 4 308,29 euros HT) Pignon Sud (sous le préau)
- La suppression au marché de la pose de l'enduit type « chausable » (moins-value de 1916,42 euros HT). Cette prestation est remplacée par un nettoyage des pierres par piquage (plus-value de 1916,42 euros HT) façade est (sous le préau)
- La suppression au marché de l'enduit type « Colorchausable » (moins-value de 4290,48 euros HT). Cette prestation est remplacée par la pose d'un enduit dit à « pierres-vues » (plus-value de 4290,48 euros HT) façade est (soius le préau)

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

| | Montant initial du marché (en euros HT) | Montant de l'avenant (en euros HT) | Montant du marché après avenant (en euros HT) |
|---|---|--|---|
| Tranche ferme (Ecole élémentaire) | 95 634,65 | - 4 308,29 | 91 326,36 |
| Tranche optionnelle 1 (Ecole maternelle) | 80 747,64 | / | 80 747,64 |
| Tranche optionnelle 2 (Ecole élémentaire – présence d'humidité ou salpêtre) | 7 002,32 | / | 7 002,32 |
| Tranche optionnelle 3 (Ecole maternelle – présence d'humidité ou salpêtre) | 5 558,38 | / | 5 558,38 |
| Montant TOTAL (toutes tranches confondues) en euros HT | 188 942,99 | - 4 308,29 | 184 634,70 |
| | | TVA 20 % | 36 926,94 |
| | | Montant €TTC | 221 561,64 |

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire ci-annexée précise les postes modifiés.

ARTICLE 3 – AUTRE DISPOSITION

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4 – FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

| A NIORT. | A Niort |
|------------------------|---|
| La personne habilitée, | Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation |



March'e~19231M109 RAVALEMENT DES FACADES SUR COURS - GROUPE SCOLAIRE JULES FERRY LOT $\,N^\circ~2$ – Peinture

Avenant N° 1

la

| Entre | y: |
|-------|--|
| | La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de délibération du Conseil Municipal, |
| | d'une part, |
| Et: | |
| | La société ARMONIE DECO, 272 rue Pied Griffier, 79180 CHAURAY, représentée paren qualité de |
| | d'autre part, |

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Par délibération en date du 17 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé les marchés pour les travaux de ravalement des façades sur cours du groupe scolaire Jules Ferry.

Le marché a été notifié à la société ARMONIE DECO le 14 janvier 2020.

Le présent avenant concerne la modification des travaux de finition. Le marché prévoyait en tranche ferme (école élémentaire) pour le lot 1 (Ravalement de façades) la réalisation d'un sous-enduit et un enduit de finition, cette prestation est remplacée par l'application de peintures après traitement fongicide sur certaines façades.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier des prestations prévues en tranche ferme (école élémentaire)

- L'application de peinture sur le pignon sud (sous le préau)

<u>ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE</u>

Le nouveau montant du marché est le suivant :

| | Montant initial du marché (en euros HT) | Montant de l'avenant (en euros HT) | Montant du marché après avenant (en euros HT) |
|--|---|--|---|
| Tranche ferme (Ecole élémentaire) | 43 961,98 | 1 455,30 | 45 417,28 |
| Tranche optionnelle 1 (Ecole maternelle) | 12 866,04 | / | 12 866,04 |
| Montant TOTAL (toutes tranches confondues) en euros HT | 56 828,02 | 1 455,30 | 58 283,32 |
| | | TVA 20 % | 11 656,66 |
| | | Montant €TTC | 69 939,98 |

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3 – AUTRE DISPOSITION

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4 – FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

| A NIORT. | A Niort |
|--|---|
| La personne habilitée, La personne habilitée, Pe | Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation |